

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120223-2012_B054-DE
Date de télétransmission : 28/02/2012
Date de réception préfecture : 28/02/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 FEVRIER 2012

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B054

OBJET : Affaires juridiques et commande publique -Acquisition d'une parcelle appartenant à la copropriété "Les Asphodèles" pour la réalisation de la voie d'accès au futur parc relais MALACRIDA à Aix-en-Provence

Le 23 février 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 17 février 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DAGORNE Robert - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRUNET Danièle - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance, donne pouvoir à MARTIN Régis - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à CHARRIN Philippe

Excusé(s) :

BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 23 FEVRIER 2012

Rapporteurs : Régis MARTIN
Jean CHORRO

Thématique : Affaires juridiques

Objet : Acquisition d'une parcelle appartenant à la copropriété "Les Asphodèles" pour la réalisation de la voie d'accès au futur parc relais MALACRIDA à Aix-en-Provence
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Afin de créer la voie d'accès au futur parc relais MALACRIDA, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix envisage d'acquérir une parcelle d'une surface de 275 m², mitoyenne du terrain d'emprise du futur parc de stationnement qu'elle a acquis en 2007.

Il est proposé aujourd'hui d'acquérir cette parcelle, estimée à **101 000 €** par France Domaines, auprès de la copropriété les « *Asphodèles* », en contrepartie de la réalisation, par la CPA, de travaux de rénovation des voiries de cette copropriété.

Le coût de remise en état de la voie est estimé à **101 924,93 €HT**.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2007-A031 du 2 février 2007 du Bureau Communautaire, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a décidé d'acquérir un terrain appartenant à Monsieur André CERATI, situé sur le territoire de la Commune d'Aix-en-Provence, Route de Nice, d'une surface totale de 4000 m², constitué des parcelles cadastrées BP 89 et BP 90.

Ce terrain se situe à proximité de la Gendarmerie du Quartier des Trois-Sautets et de l'avenue Henri Malacrída.

Dans le cadre de la politique de développement des transports en commun de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, l'acquisition de ce terrain avait pour objet la création d'un parc relais, dit Parc MALACRIDA.

Afin de permettre aujourd'hui à la CPA de créer la voie d'accès au futur parc de stationnement MALACRIDA, il est nécessaire de faire l'acquisition d'une parcelle mitoyenne du terrain acquis en 2007.

Actuellement, cette parcelle appartient à la copropriété « *Les Asphodèles* », et constitue la voie d'accès à une résidence situé au bout de la voie.

Par conséquent, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix envisage d'acquérir auprès de la copropriété « *Les Asphodèles* » une parcelle d'une surface de 275 m², mitoyenne du terrain d'emprise du futur parc de stationnement, enregistrée au cadastre de la Commune d'Aix-en-Provence, section BP 64.

La copropriété a souhaité, en contrepartie de cette cession, la réalisation de travaux de rénovation des voies de la copropriété, plutôt que le paiement d'un prix.

Il est proposé aujourd'hui d'acquérir cette parcelle, estimée à **101 000 €** par France Domaines, auprès de la copropriété les « *Asphodèles* », en contrepartie de la réalisation, par la CPA, de travaux de rénovation des voiries de cette copropriété.

Le coût des travaux de remise en état des voiries est estimé à 101 924,93 €HT.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a sollicité les services de France Domaines afin d'obtenir une estimation de la valeur vénale de cette parcelle.

Cette estimation s'élève à 101 000 euros

Il est proposé d'acquérir la parcelle BP 64, d'une contenance de 275 m², située sur le territoire de la Commune d'Aix-en-Provence, pour permettre la réalisation de la voie d'accès au futur parc relais MALACRIDA, en contrepartie de la réalisation, par la CPA, de travaux de rénovation des voiries de la copropriété « *Les Asphodèles* ».

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle portant sur les acquisitions et cessions foncières ;

VU la délibération n°2007-A031 du 2 février 2007 du Bureau Communautaire ;

VU l'avis des Domaines rendu le 2 Novembre 2011 n°2011 001V 3350

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'acquisition par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix auprès de la copropriété les « *Asphodèles* » de la parcelle cadastrée BP 64, pour la réalisation de la voie d'accès au futur parc relais MALACRIDA, en contrepartie de la réalisation, par la CPA, de travaux de rénovation des voiries appartenant à la copropriété pour un montant estimé de 101 924,93 €HT ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique -Acquisition d'une parcelle appartenant à la copropriété "Les Asphodèles" pour la réalisation de la voie d'accès au futur parc relais MALACRIDA à Aix-en-Provence

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



27 FEV. 2012